ADR Transport de marchandises dangereuses par route Spécialisation GPL – Recyclage

Public

- Conducteurs routiers destinés à transporter, en national et en international, des matières de la classe 2 de n° ONU 1011, 1075, 1965, 1969, et 1978 suivant les moyens de transport ci-dessous :
  - Tous les véhicules citernes (de capacité unitaire > 1 m^3), les véhicules transportant des conteneurs citerne (de capacité unitaire > 3 m^3), les véhicules batterie (> 1 m^3), les citernes mobiles (de capacité individuelle > 3m^3), les CGEM (de capacité individuelle > 3m^3)

Prérequis

- Etre titulaire d'un certificat de formation de base ET de spécialisation GPL ou spécialisation CITERNES en cours de validité (au jour de l'examen)

Modalités d'admission

- Aucune en dehors des prérequis

Durée

- 7 heures

Effectif

- Maximum réglementaire : 20 participants

Modalités et méthodes pédagogiques

- Présentiel
- En langue française
- Alternance de séances de face à face, individualisation, exercices pratiques, …

Qualité des formateurs

- Formateurs experts métier ayant validé un parcours de qualification pédagogique et agréés selon le cahier des charges ministériel.

Documents remis

- Attestation de fin de formation

Les personnes en situation de handicap sont invitées à contacter le référent Handicap local afin d'étudier les possibilités de suivre la formation

Nous contacter

www.aftral.com
0809 908 908

Objectifs généraux

- Identifier et appliquer les connaissances techniques, réglementaires et professionnelles autorisant le transport des matières de la classe 2 de n° ONU 1011, 1075, 1965, 1969, et 1978 en citernes conformément à la réglementation ADR (8.2) et à l'arrêté TMD (annexe I § 4).

Les plus de la formation

- Des moyens matériels performants et innovants
- Une formation active et inter active avec des cas pratiques
- Des supports digitaux et des exercices pratiques adaptés au secteur du GPL
- Remise d'une documentation complète et ciblée

Mode d'évaluation des acquis

- Evaluation en cours de formation sous la forme de mises en situation, études de cas, quizz, …
- Evaluation finale sanctionnée par le passage d'un examen sous forme de QCM avec note éliminatoire

Validation

- Certificat de formation de conducteur ADR - Spécialisation citernes restreinte GPL, si succès au contrôle de connaissances final
- Niveau : 3
- Possibilité de valider un/des blocs de compétences : Sans objet
- Equivalences, passerelles, débouchés : https://certificationprofessionnelle.fr/recherche/rs/5632
- Code RS : 5632
- Certificateur : Ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires (date de décision : 11/02/2019)
- Code Certif Info : 112616

Agrément

- Agrément de l'organisme de formation délivré par arrêté ministériel du 22/11/2022 (J.O. du 03/12/2022) modifiant l'arrêté du 20/11/2019 (J.O. du 28/11/19)

PROGRAMME

N° SEQUENCE		DUREE
0	**Identifier les objectifs et étapes de la formation**	**0 h 15**
▪ Vérification du respect des prérequis ▪ Présentation du centre, de l'équipe pédagogique et des moyens matériels ▪ Présentation de la formation ▪ Modalités pratiques ▪ Tour de table		MOYENS PEDAGOGIQUES ET TECHNIQUES Salle équipée d'un ensemble multimédia

N° SEQUENCE	OBJECTIF	DUREE
1	**Appréhender le contexte réglementaire de la formation**	**0,5 séance***
▪ Présentation des objectifs de la spécialisation et du contexte règlementaire ▪ **Evaluation initiale des connaissances relatives à la spécialisation ❑**		MOYENS PEDAGOGIQUES ET TECHNIQUES Questions / Discussions Questionnaire à choix multiples

N° SEQUENCE	OBJECTIF	DUREE
2	**Identifier les différents types de véhicules-citernes et leurs spécifications techniques**	**1,5 séance***
▪ Rappel et actualisation des connaissances sur l'utilisation des citernes - Rappel sur l'agrément des véhicules citernes • Différents types de citernes • Différents types de véhicules (FL) - véhicules pour les gaz inflammables • Equipements des citernes • Spécifications techniques • Certificat d'agrément - Instructions citernes - Flexibles		MOYENS PEDAGOGIQUES ET TECHNIQUES Etude de documents : - Certificat d'agréments des véhicules - Fiches de contrôle des flexibles Photos : différents types de citernes et leurs équipements Présentation de vannes Présentation des flexibles Diaporama

N° SEQUENCE	OBJECTIF	DUREE
3	**Appliquer les prescriptions optimisant la sécurité lors du remplissage / vidange des citernes**	**1,5 séance***
▪ Rappel sur les propriétés physico-chimiques des gaz inflammables ▪ Rappel et actualisation des connaissances sur les opérations de remplissage / vidange des citernes ▪ Rappel sur les rôles et responsabilités des différents intervenants ▪ **Exercices pratiques de remplissage / vidange (optionnel) ❑**		MOYENS PEDAGOGIQUES ET TECHNIQUES Etude de documents - Photos Vidéo « Remplissage et vidange d'une citerne GPL »

N° SEQUENCE	OBJECTIF	DUREE
4	**Identifier les documents obligatoires et appliquer les règles de signalisation et de placardage des véhicules**	**0,5 séance***
▪ Rappel et actualisation des connaissances sur les documents de bord, la signalisation et le placardage - Rappel sur les documents de bord - Rappel sur la signalisation et placardage ▪ **Exercices pratiques de signalisation / placardage ❑**		MOYENS PEDAGOGIQUES ET TECHNIQUES Etude de documents : - Document de transport - Lecture des consignes écrites - Certificat d'agrément Photos - Diaporama

N° SEQUENCE	OBJECTIF	DUREE
5	**Optimiser la sécurité durant le transport**	**1 séance***
▪ Rappel : règles de circulation et de stationnement des véhicules-citernes ▪ Rappel : sûreté		MOYENS PEDAGOGIQUES ET TECHNIQUES Diaporama

N° SEQUENCE	OBJECTIF	DUREE
6	**Assurer sa sécurité, celle des tiers et de l'environnement en situation d'incident / accident**	**1 séance***

	MOYENS PEDAGOGIQUES ET TECHNIQUES
▪ Rappel : conduite à tenir en cas d'incident / accident - Conduite à tenir en cas d'incident / accident ▪ **Etude de cas concrets / Mise en situation ❑**	Débats/échanges - Diaporama Analyse d'accidents : BEA TT (Bureau d'Enquêtes sur les Accidents de Transport Terrestre)

N° SEQUENCE	OBJECTIF	DUREE
7	**Mettre en application ses acquis**	**1 séance***

	MOYENS PEDAGOGIQUES ET TECHNIQUES
▪ Etude de cas - Exercice : documents obligatoires pour le transport d'une matière dangereuse - Exercice : équipements obligatoires selon le type de chargement - Exercice : liste de contrôles ; qui est responsable (remplisseur / transporteur) ? - Exercice : signalisation / placardage ▪ Exercice : restrictions tunnels	Exercices

N° SEQUENCE	OBJECTIF	DUREE
8	**Examiner et traiter les questions diverses**	**1 séance***

	MOYENS PEDAGOGIQUES ET TECHNIQUES
▪ Questions diverses	Questions / Discussions

N° SEQUENCE	OBJECTIF	DUREE
9	**Contrôle des connaissances**	**0 h 45**

	MOYENS PEDAGOGIQUES ET TECHNIQUES
▪ **Examen**	Questionnaire à choix multiples (MALLETTE QUIZZBOX)

N° SEQUENCE	OBJECTIF	DUREE
10	**Bilan et synthèse de la formation**	**/**

	MOYENS PEDAGOGIQUES ET TECHNIQUES
▪ Bilan ▪ Synthèse ▪ Evaluation de satisfaction	Salle équipée d'un ensemble multimédia

* séance d'enseignement = 45 minutes et 8 séances d'enseignement au maximum par jour (en référence au Cahier des Charges des Organismes agréés § 4.3 et au chapitre 8.2.2 de l'ADR)

❑ Case à cocher par le formateur certifiant la réalisation de l'exercice pratique.